

47

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 16 mai 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	10 mai 2022	10 mai 2022
23	14	14+6		

Délibération n° 2022DE05-0041 : Classe de découverte – demande de subvention exceptionnelle

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 16 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Christophe PARION, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : ROBLIN Christèle, LAMBERT Marc-Antoine, GRIMAUD Fanny

Membres absents représentés : RAVON Claude (donne pouvoir à BOUCARD Jean-Yves), PROQUIN Jean-Luc (donne pouvoir à YVON Martine), DUMONT Isabelle (donne pouvoir à SIMONNEAU Micheline), LLEU Martine (donne pouvoir à BONNIFAIT Cécile), GROLAUD Rémi (donne pouvoir à ALBERT Jackie), MORENNE Patrick (donne pouvoir à MALTERRE Jean-François)

Secrétaire de séance : KAMP Berend

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur HARSCOET, directeur de l'école de Péré, sollicite, dans le cadre de la classe de découverte programmée en fin d'année scolaire à Dolus d'Oléron pour les 40 élèves des deux classes de Péré, une subvention exceptionnelle de 2 431.40 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la demande de subvention exceptionnelle de 2 431.40 €,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont portés au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091 – 20220516 – 2022DE05-041 _____ -- <i>JE</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>19</u> / 05 / 2022
Rendu exécutoire le <u>20</u> / 05 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

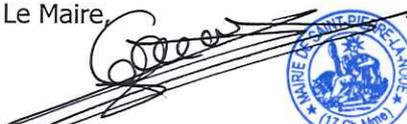
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 18 mai 2022.

Le Maire,



Walter GARCIA.

